

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Frédéric Latenre**  
Directeur adjoint de  
**l'Aménagement du territoire**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

**N/Réf. :** IXL20729\_743\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** PU2024/542-242/28  
**Corr:** Fabienne Ficherouille  
**NOVA :** 09/PU/1966674

**IXELLES. Rue de la Paix, 28**  
(= partie avant en zone de protection de l'Église Saint-Boniface)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : modifier la façade avant,**  
**placer des enseignes et changer l'affectation vers commerce de**  
**service**  
**Demande de la Commune du 13/05/2025**

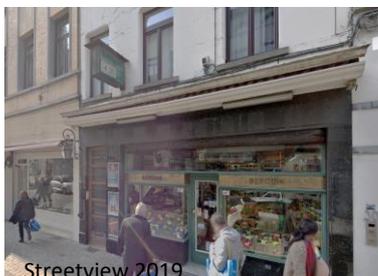
### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur adjoint,

En réponse à votre courrier du 13/05/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



Streetview 2019



Situation existante (© Google Streetview) et infographie extraite de la demande

Comme renseignée par l'infographie jointe à la demande, la devanture projetée constituerait un appauvrissement du contexte patrimonial de l'église Saint-Boniface, classée comme monument, et conduirait à une banalisation de la façade et du front bâti dans lequel celle-ci s'inscrit.

Entièrement vitrée et de plain-pied avec le trottoir, sa conception semble essentiellement motivée par l'usage de l'espace commercial comme point de distribution d'argent, sans qu'aucun effort ne soit consenti pour l'intégrer à l'architecture de la maison et de la rue.

Les maisons néoclassiques bordant la rue de la Paix présentent des devantures commerciales d'époques et de styles variés.

La devanture « Berquin », concernée par la demande, date probablement de l'après-guerre et présente un intérêt patrimonial en raison de sa composition soignée et de l'utilisation de matériaux de qualité

(vitrine sur allège, palette de couleurs caractéristique, matériaux nobles en cohérence avec l'encadrement en marbre et la porte d'entrée située à gauche).

La CRMS plaide dès lors pour sa conservation et sa mise en valeur, et se prononce par conséquent défavorablement sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [mleclef@urban.brussels](mailto:mleclef@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [pu@ixelles.brussels](mailto:pu@ixelles.brussels) ; [amenagementterritoire@ixelles.brussels](mailto:amenagementterritoire@ixelles.brussels)